

Fréjus

Plan Local d'Urbanisme

DE LA VILLE DE FREJUS

2.2 - Plan de gabarit / G2 - FREJUS CENTRE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal n°199 du 22 septembre 2022 autorisant les déposés de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Frejus.

HABITAT

DEPLACEMENTS

AMENAGEMENT

ECONOMIE

ENVIRONNEMENT

PATRIMOINE

UA

Délimitation de la zone et sa dénomination

Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacements réservés pour voirie et infrastructures

Marges de recul - Limite d'implantation

Alignements obligatoires

Coeur d'îlots

Hauteur N.G.F.

Marges de recul plantées

Dimensions de la zone d'implantation (en m)

Alignement des commerces

Hauteurs maximales à l'égout des couvertures :

R+10 (33 mètres)

R+7/R+8 (24 mètres (et 27 mètres sur 30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur))

R+7 (24 mètres)

R+6/R+7 (22,5 mètres)

R+6/R+7 (21 mètres (et 24 mètres sur 30% de l'emprise du niveau immédiat inférieur))

R+6 (21 mètres)

R+5/R+6 (19,5 mètres)

R+5/R+6 (18 mètres (et 21 mètres sur l'emprise du niveau immédiat inférieur))

R+5 (18 mètres)

R+4/R+5 (15 mètres (et 18 mètres sur 30% de l'emprise du niveau immédiat inférieur))

R+4 (16,5 mètres)

R+4 (15 mètres)

R+3/R+4 (13,5 mètres (et 16,5 mètres sur 30% de l'emprise du niveau immédiat inférieur))

R+3 (13,5 mètres (avec un rez de chaussée de 4m minimum sous dalle +3 niveaux maximum))

R+3 (13 mètres)

R+3 (12 mètres (et 15 mètres sur 30% de l'emprise du niveau immédiat inférieur))

R+3 (12 mètres)

R+2 (10,5 mètres)

R+2 (10 mètres)

R+2/R+3 (9 mètres (et 12 mètres sur 30% de l'emprise du niveau immédiat inférieur))

R+2 (9 mètres)

R+1 (7,5 mètres)

R+1 (7 mètres)

R+1 (6 mètres et 9 mètres sur 30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur)

R+1 (6 mètres)

RDC (4 mètres (dont constructions précaires et amovibles des commerces du bas de la Libération))

1,5 mètres

0

62,5

125

250

1 : 2 500 ème

